



Aidez-moi AVIS de passage PROCES- VERBAL DE SAISIE-VENTE

Par **cecelestine**, le **01/06/2011** à **20:09**

J'ai reçu une AVIS de passage PROCES-VERBAL DE SAISIE-VENTE A la demande de:URSSAF

Il est sur mon bureau quand je suis rentré.

Proces-verbal de saisie-vente

A la demande de :

urssaf

Celui-ci a été remis dans les conditions indiquées à la rubrique marquées ci dessous d'une croix.

la copie de l'acte a été remis ce jour à
ainsi déclaré,personne présente.

La copie de l'acte n'ayant pu être remis à votre domicile,

Elle sera déposée en l'étude de l'huissier de Justice le jour même ou au plus tard le premier jour ou l'étude est ouverte .il vous appartient,dans le plus bref délais, de la retirer ou de la faire retirer par une personne que vous aurez mandatée par écrit,a cet effet,et ce des le premier jour ouvrable suivant la date portée entete du present.

L'acte ne pourra vous être remis que si vous êtes muni d'une pièce d'identité.si vous mandatez une personne,elle devra se présenter munid'un pouvoir en original :d'une pièce d'identité a votre nom et d'une pièce d'identité a son nom.A défaut d'être en possession de ces éléments ci-dessus,l'acte ne pourra être remis.

En raison du caractère confidentiel,il ne sera donné aucun renseignement par téléphone.la copie de l'acte est conservée en l'étude pendant un délai de trois mois.

Qu'est-ce que je dois faire?

Ca me fait peur!

C'est urgence.

aidez -moi.S.V.P

J'attends en ligne